



Règlement Session Posters

À l'occasion de ses 8^{èmes} Rencontres Nationales qui se tiendront à Reims du 7 au 8 Novembre 2019, ReAGJIR organise un appel à posters pour stimuler et mettre en valeur les travaux de recherche et retours d'expérience des participants, et récompenser les plus plébiscités par des Prix remis sur place.

1 – Appel à communication sous forme de posters

Les participants ou équipes désirant présenter un poster doivent faire parvenir avant le 30/09/2019 une version électronique en format PDF (ou équivalent) de leur poster à l'adresse mail : congres@reagjir.com.

Le comité d'organisation des Rencontres évaluera les propositions. Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou de refus sera adressée à tous les auteurs de proposition de posters d'ici au 14/10/2019.

2 – Objet du poster

Le poster peut concerner :

- Un travail de recherche
- Un retour d'expérience
- La présentation d'une méthode ou d'un concept

Le poster s'inscrit préférentiellement dans l'un des thèmes suivants :

- Pluriprofessionnalité
- Prévention
- Exercice professionnel
- Actualité & engagement syndical

Le poster pourra être rédigé en Anglais ou en Français.

3 – Prix posters

Chaque participant recevra un certificat de participation pour la présentation de son poster scientifique.

Plusieurs Prix seront décernés lors du congrès.

Les Prix du comité d'organisation, attribués par ReAGJIR :

Le Prix du meilleur poster ; le lauréat se verra offrir notamment un chèque de 300 €

Le Prix du second meilleur poster; le lauréat se verra offrir notamment un chèque de 200 €

Le Prix du public, attribué par les participants :

Les posters seront soumis aux votes des congressistes lors des Rencontres.

Le lauréat du Prix coup de cœur du public se verra offrir notamment un chèque de 250 €

4 – Instructions aux auteurs

Consignes techniques sur le format et l'organisation du poster :

- Format du poster final : A0 (84,1 x 118,9 cm)
- Orientation : portrait (préférentiellement)
- Marges : (5 cm)
- Police(s) et taille(s) de police(s) adaptées pour la lisibilité
- Définition des images minimum 150-300 dpi
- Dans la mesure du possible, les posters reprennent le contexte, l'objectif principal, la méthode, les résultats ou description de l'expérience, les forces et limites éventuelles, et les perspectives ou propositions.
- Le(s) auteur(s) veilleront à soigner la qualité et la lisibilité du poster (clarté, rédaction, graphisme). Les schémas, photographies, figures ou tableaux sont conseillés, dans le respect des règles de diffusion d'images, ainsi que les références bibliographiques (pertinentes et en nombre limité).

A titre indicatif, les auteurs peuvent se référer aux **ressources** du site LEPCAM (<https://lepcam.fr/index.php/les-etapes/communication/>), et au site du groupe de travail de la Promotion du développement des compétences informationnelles (PDCI) de l'Université du Québec (<http://ptc.quebec.ca/affiche/>) pour la création du poster.

Il reviendra à l'auteur d'imprimer à ses frais l'affiche au format A0 et de l'afficher sur un panneau numéroté dans l'espace dédié du lieu du congrès, à partir de 8 heures le jeudi 7 novembre, et jusqu'au vendredi matin 8 novembre avant 10 heures. Le matériel pour accrocher le poster au panneau est fourni, mais le poster est imprimé, livré et accroché par son auteur.

Même s'il n'est pas prévu de session dédiée aux commentaires des posters, les auteurs seront libres de prévoir un temps commenté de leurs posters à leur convenance durant les Rencontres, et seront notamment invités à être présents lors des pauses pour répondre aux questions des participants.

5 – Engagement des participants

Le poster respecte les **règles éthiques et les règles de diffusion d'images**. Cet aspect est sous la responsabilité des auteurs. La déclaration des **conflits d'intérêt** et les règles éthiques doivent obligatoirement être précisées.

Chaque participant doit **confirmer** :

- Que le poster est son propre travail et n'a pas fait l'objet de plagiat ;
- Si des sources de financement externes ont été obtenues

Lorsqu'un auteur ou un groupe d'auteurs présente(nt) une proposition de communication par poster, il(s) s'engage(nt) à **s'inscrire au congrès et à être présent(s) en cas de sélection** du poster par le comité d'organisation.

Les lauréats des prix devront également être **présents en clôture des Rencontres nationales** le vendredi 8 novembre à 18 heures.

6 – Modalités de sélection des posters

Le comité d'organisation des Rencontres sera chargé d'évaluer les propositions. La **sélection** de chaque poster sera décidée en fonction du respect des thèmes proposés et des consignes techniques sur le format et l'organisation du poster. Les **critères de notation** de la grille fournie en annexe permettront de départager les posters sélectionnés si le nombre de candidatures excède les capacités d'exposition permises par l'organisation des Rencontres nationales.

7 – Modalités d’attribution des prix posters

Concernant les prix du **comité d’organisation** : chaque poster sera évalué par un jury composé d'au moins trois personnes, comprenant des membres du Collège des jeunes universitaires de ReAGJIR, du Bureau national de ReAGJIR, et/ou des Administrateurs de ReAGJIR. L'évaluation sera faite selon les critères précis de la grille fournie en annexe (structure, scientificité, méthodologie, originalité, esthétisme, clarté, pertinence, intérêt du thème, contenu, perspectives). En cas de litige, la décision finale sera prise par la Présidente de ReAGJIR.

Concernant le prix du public : **chaque participant au congrès** se verra remettre un bulletin de vote (papier ou via une application dédiée) et sera invité à indiquer son choix des trois meilleurs posters (auxquels seront respectivement attribués 1, 2 et 3 points). Les votes seront clôturés le vendredi 8 novembre à 16 heures 30. Le dépouillement des bulletins sera effectué par deux membres du comité d’organisation qui comptabiliseront le nombre de points obtenus par chaque poster. Le poster obtenant le maximum de points obtiendra le Prix coup de cœur du public.

Les membres du comité d’organisation ne pourront pas concourir aux prix posters.

8 – Droits de publication

Les auteurs sélectionnés autorisent les organisateurs à **diffuser le poster et sa version e-affiche**, notamment via les sites internet de ReAGJIR et de ses structures locales.

9 – Loi « informatique et libertés »

Les organisateurs et les membres du jury s’engagent à respecter la **vie privée** des candidats et à protéger les **données à caractère personnel** transmises, nécessaires à la bonne organisation du Prix.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté », les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant, en envoyant une demande à l'adresse suivante : contact@reagjir.com

10 – Litiges et modifications du règlement

L’envoi du **dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement**, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Tout litige pouvant intervenir dans l’interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le jury. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le jury. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet <https://rencontres.reagjir.fr/>

Le comité d’organisation se réserve le **droit d’annuler** sans aucune compensation la session poster et les prix posters associés si le nombre de réponses à l’appel à communication est insuffisant (moins de 10) à la date butoir indiquée (30/09/2019).

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le secrétaire général de ReAGJIR par e-mail à contact@reagjir.com

Annexe : Grille des critères d'évaluation des posters

Pertinence du sujet sur l'un des thèmes proposés (Pluriprofessionnalité, Prévention, Exercice professionnel, Actualité & engagement syndical)	
3	Intéressant
2	Faible
1	Non pertinent
Originalité du sujet	
1	Le sujet est original et/ou l'expérience est innovante
0	Le sujet n'apporte rien de nouveau
Impression globale	
3	Donne envie de le regarder, couleurs et graphismes attirants
2	Agréable à regarder, choix des couleurs et des graphismes harmonieux
1	Peu attractif, donne l'impression d'un bloc ou éventuellement de blocs disjoints, peu d'espaces libres
Clarté de l'objectif	
3	Objectif clairement énoncé
2	Objectif énoncé mais imprécis ou peu clair
1	Pas d'objectif énoncé
Description de la méthode utilisée (pour le travail de recherche, l'expérience rapportée ou le concept/méthode présenté)	
3	Description de la méthode clairement exposée, adaptée à l'objectif
2	Description de la méthode, mais imprécis ou peu claire
1	Pas de description de la méthode
Réponse à l'objectif	
1	Les résultats présentés (ou attendus) répondant à l'objectif recherché sont présents
0	Les résultats ne répondent pas à l'objectif indiqué
Description des résultats	
3	Les résultats sont pertinents, clairs, compréhensibles, ciblés et structurés
2	La description des résultats est correcte
1	Informations principales perdues dans l'ensemble, redondances, ou description inadaptée
Utilité des résultats et discussion pour la pratique ou la discipline	
2	Le travail et/ou les propositions issues de l'expérience sont concrètement utiles à la discipline et/ou à l'exercice des soins premiers
1	L'utilité est modérée ou limitée
0	Absence d'utilité
Perspectives	
1	Des perspectives ou propositions de continuité du travail sont clairement indiquées